

Conseil Municipal
19 NOVEMBRE 2014
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

*Présents : COMTE - DEL CONFETTO - HLYWA – RIOS – GRAVEZAT –
BELLAGAMBA – MALACHANNE – GAUFFROY - ROUDIERE –
ALLARD.CROUZET – BERARD DE MALAVAS – CORNUT – FRANCE – GUIN
GUY – JULLIE – MEJEAN - MERLE - SINET*

Procurations :

GUILLEMET a donné procuration à RIOS

ENJOLRAS.LECLERC a donné procuration à ROUDIERE

Excusée : SEIGNEURIN

Madame Hlywa est élue secrétaire de séance.

Le Procès verbal de la dernière séance est adopté (5 votes contre de l'opposition au motif que les délibérations n'étaient pas toutes conformes au procès verbal).

Délibération unique : ligne de trésorerie 500 000 €

. Monsieur le Maire indique avoir consulté :

- le crédit agricole – pas de réponse*
- la banque postal – refus*
- la caisse d'épargne : acceptation*

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition de la Caisse d'épargne.

. Divers membres de l'opposition auraient souhaité pouvoir consulter les devis qui ont conduit à demander des subventions sur un montant de 490 000 € et la ligne de trésorerie pour y faire face.

. Il leur est répondu que ce sont des devis estimatifs établis par des entreprises locales ayant été réquisitionnées pour les travaux d'urgence. Qu'ils sont à la disposition des élus. Qu'ils feront ultérieurement (sauf travaux en urgence) l'objet d'un appel d'offres. Qu'ils doivent correspondre aux travaux éligibles déterminés par l'envoyée du Conseil Général et faire partie des dossiers de demande de subventions.

. La délibération acceptant les propositions de la Caisse d'épargne communiquées aux élus est adoptée.

(5 abstentions motivées par l'absence des devis dans le dossier).

: